

# **BASSMS**

## **Compte rendu**

Paris, le **02 mars 2023**

### **Commission Mixte Paritaire (CMP) BASSMS du 23 février 2023**

Présents pour la CFDT : Benjamin Vitel, Emmanuel Loesel, Philippe Patry

#### **1- Approbation PV.**

Approuvé après modification.

#### **2- Demande d'un accord pour la revalorisation de tous les métiers du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (« 183 € pour tous »).**

Suite aux annonces d'AXESS lors de la CMP du 2 février 2023 concernant l'ouverture de l'État sur le financement des 183 € pour tous dans le cadre d'une convention collective unique, avec des engagements des partenaires sociaux pour aboutir rapidement, la CFDT propose 2 accords :

- 1 accord d'extension à tous des 183 €, sous conditions à négocier
- 1 accord de méthode pour aboutir sur les classifications et rémunérations d'ici septembre 2023.

Il faut lever les blocages à la négociation. Il faut aussi des garanties pour les salariés.

La CFDT ne demande pas des déclarations d'intention, mais des engagements fermes sur les 183 € pour tous à travers la signature d'un accord, en contrepartie de conclure rapidement une CCUE.

Encore une fois, la CFDT propose une porte de sortie pour pouvoir avancer tous ensemble vers des solutions pour les salariés.

Après multiple argumentation, AXESS lâche enfin le morceau : ils n'ont pas mandat pour négocier les 183 € pour tous contrairement à leur déclaration publique ici et en dehors. **STUPEUR !**

AXESS indique qu'on doit négocier avec l'État. AXESS discute des financements (sans les représentants des salariés!).

La CFDT demande d'en revenir à ce que nous faisons ici, la négociation, et aux engagements d'ores et déjà pris, à savoir l'alignement par le haut des rémunérations entre public et privé, ce qui implique l'extension à tous des 183 €.

STUPEUR DE NOUVEAU! On apprend alors que les employeurs ne se considèrent plus tenus par leurs engagements pris ni dans l'accord Laforcade, ni vis-à-vis des pouvoirs publics, ni par leurs propos tenus en salle de négociation.

Une nouvelle ouverture est pourtant faite par les organisations syndicales de d'ores et déjà garantir un salaire minimum à SMIC + 183 €. AXESS est interrogé sur le salaire minimum de branche. Ce point est sur la table depuis juin 2021 avec la proposition CFDT.

Réponse employeur : on y travaille (donc on n'a pas mandat !). Mais qu'ont-ils fait depuis tout ce temps ?

Réponse employeur : on travaille sur un algorithme, simulateur de coût, blablabla... rien qui ne répond aux préoccupations des salariés.

La CFDT en a marre de perdre son temps. Si les employeurs ne souhaitent en faire qu'à leur tête, ce sera sans nous.

De façon unanime pour les organisations syndicales, les conditions de la négociation ne sont toujours pas réunies.

La séance est levée.

### **COMMENTAIRE :**

Les masques tombent... mais on s'en doutait déjà. Les employeurs n'assument pas la prime de 183 € qu'ils se sont vu imposer par les négociations portées par la CFDT. Ils ne souhaitent donc pas son extension à tous ! Pire, ils renient aussi leur signature et les engagements pris avec nous vis-à-vis des pouvoirs publics.

**SI RIEN N'AVANCE, LE SEUL FAUTIF EST LE SYNDICAT EMPLOYEUR.** Les syndicats salariés proposent, l'État fait des ouvertures mais les employeurs campent sur leurs positions. Ils ne souhaitent pas négocier un compromis social mais imposer leur projet coûte que coûte... et comme toujours, ce sont les salariés qui trinquent.